

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.021 Séance du **VINGT-QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 18 mars 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON,

4 pouvoirs :

Jean-Pierre JOURNE à Pascale PELLIER, Martine GAUD-DAVIET à Dominique JOLIVET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Daniel RICHARD à Véronique FENEUL

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

OBJET : Marché de fournitures administratives, scolaires, manuels scolaires et jeux : Attribution

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R.2161-2 à R.2161-5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1414-2 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 17 mars 2025 ;

Considérant que le marché public de fournitures administratives, scolaires, manuels scolaires et jeux éducatifs s'est terminé le 31 décembre 2024 ;

Considérant la nécessité de relancer un marché public de fournitures administratives, scolaires, manuels scolaires et jeux éducatifs ;

Considérant que le marché est un accord-cadre à bons de commande divisé en 3 lots :

- Lot n°1 : Fournitures administratives pour les services de la commune
- Lot n°2 : Fournitures administratives et scolaires pour les écoles
- Lot n°3 : Manuels scolaires et jeux éducatifs

Considérant que les lots démarrent à compter de leur notification jusqu'au 31 décembre 2025 et sont reconductibles trois fois une année ;

Considérant que le montant annuel maximum du lot n°1 est de 50 000,00 € HT, du lot n°2 est de 50 000,00 € HT et du lot n°3 est de 20 000,00 € HT.

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 10 janvier 2025, au JOUE le 10 janvier 2025, et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation www.mp74.fr le 10 janvier 2025 ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 17 février 2025 à 14h00 ;

N° 2025.021

Considérant que 3 candidats ont répondu dans les délais soit :

- 1 candidat pour le lot n°1 ;
- 1 candidat pour le lot n°2 ;
- 2 candidats pour le lot n°3 ;

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 17 mars 2025 attribuant :

- Le lot n°1 à l'entreprise LACOSTE pour un montant estimatif annuel de 22 103,34 € HT, soit 25 136,20 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;
- Le lot n°2 à l'entreprise LACOSTE pour un montant estimatif annuel de 29 891,88 € HT, soit 35 870,25 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;
- Le lot n°3 à l'entreprise PAPETERIE PICHON pour un montant estimatif annuel de 868,81 € HT, soit 1 042,58 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **PRENDRE ACTE** des décisions d'attributions de la Commission d'Appel d'Offres pour les lots n°1, 2, et 3 ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises retenues.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 24 mars 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 26/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.